

Accord de Washington : révélations et occultation

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1302

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La mort du mythe du tunnel de Chexbres

Les chiffres de la population vaudoise au 31 décembre 1996 sont maintenant connus. L'augmentation des résidents est très faible comparativement aux résultats des années précédentes. On enregistre même, pour la première fois depuis 1978, un solde migratoire négatif.

L'INCONTESTABLE FORCE DU canton de Vaud est sa capacité d'assimilation: le pays est beau et les mœurs y sont douces. Cet attrait géographique se traduisait régulièrement par un solde positif de la balance migratoire, non seulement celle des étrangers, mais encore celle des Suisses. On connaît le mythe: découvrant au sortir du tunnel de Chexbres la beauté du bassin lémanique, les Suisses allemands jetaient par la fenêtre leur billet aller et retour. Vaud, c'était par coup de foudre un aller simple.

Soldes migratoires

Depuis la récession, 1993, le mouvement s'est inversé: plus de retours que d'allers. Et en 1996 les départs se sont même accélérés (9500), alors que les arrivées diminuaient (7700). Le phénomène est général. Tous les districts sont touchés. Si le solde migratoire des Suisses est négatif, il n'est plus compensé par l'apport étranger. Alors qu'en 1990 il s'élevait au chiffre record

de 8600, il est désormais extrêmement faible: 400; il devient même négatif dans certains districts (Aigle, Avenches, Moudon, Vevey). Ainsi le solde migratoire général est, pour la première fois depuis 1975-1978, négatif. Mais lors de la brutale récession 75-78 ce furent surtout des étrangers, Italiens et Espagnols, qui quittèrent le canton, alors qu'aujourd'hui, ce sont des Suisses.

Certes l'excédent des naissances (7700) sur les décès (5300) dégage un solde positif. Mais la structure de ces «arrivées» et «départs» est contrastée. Il naît un étranger pour deux Suisses, il meurt un étranger pour dix Suisses. Au bilan, l'augmentation des résidents n'est plus que de 1000. Et sonne la fin du dynamisme démographique.

Conséquences

Ces chiffres ne sont pas de pur plaisir statistique: ils concernent l'économie et les finances publiques. À population égale et à revenus stagnants, il y a peu de chance qu'augmente la

consommation. Une reprise du marché immobilier ne peut être espérée, non plus. Et il faudrait en savoir plus sur les émigrés suisses. Appartiennent-ils à la population active? Dans quels secteurs? Leur départ est-il révélateur d'une reconcentration des pouvoirs?

Tassement des recettes

Enfin pour les pouvoirs publics, il y a le côté charge et le côté recette. Comme le solde migratoire négatif est avant tout le fait des actifs, il y aura tassement des recettes fiscales. En revanche la réduction des regroupements familiaux diminuera, mais à terme seulement, les coûts scolaires. Quant à la pyramide des âges, elle va révéler un vieillissement accru de la population avec les coûts sociaux et médicaux qu'il implique.

Ce tableau de bord régulièrement mis à jour, celui des conséquences économiques et financières de la démographie, manque toujours aux pilotes qui gouvernent. ag

Numerus, avril 1997

ACCORD DE WASHINGTON

Révélations et occultation

LES PROCÉDÉS DE mise en lumière, cinquante ans après, de la période de guerre et d'après-guerre intéresseront un jour les historiens. Sont souvent présentés comme découverte des faits depuis longtemps connus, alors que d'autres, tout aussi avérés, échappent à la réactualisation. *Le Monde* (31 mai) illustre cette mémoire sélective. Sous la signature de son correspondant suisse Jean-Claude Buhner, il consacre quelques lignes à la mise en place laborieuse du fonds spécial pour les victimes de la Shoah et d'autre part à la publication, par les historiens de Genève, du recueil systématique des documents diplomatiques suisses, travail de longue haleine entrepris bien

avant l'actuelle médiatisation. Sous le sous-titre «nouvelles révélations» est citée une lettre du 19 juin 1946 attestant que «le directeur de la Banque nationale suisse savait que l'or acheté à l'Allemagne nazie en 1943 et 1944 comprenait des lingots volés à la Belgique».

Or le Message du Conseil fédéral du 14 juin 1946 aborde ouvertement la question. Il cite des chiffres. L'or belge représentait 378 millions. Il a été accepté par la Suisse qui en a perçu 160 millions. Ce point, bien connu au moment de la ratification de l'accord de Washington, fut largement évoqué dans le débat parlementaire. Où donc la révélation?

En revanche les lecteurs du *Monde* auraient été intéressés par le périple de cet or que nous avons rappelé ici (*DP* 1299). Contrairement aux ordres du gouvernement belge en exil, il fut expédié non pas à Londres, mais à Dakar, puis envoyé par le gouvernement Laval à Berlin où les Allemands le séquestrèrent. Cet or était confié à la Banque de France. Devant ses réticences, le gouvernement français accorda la garantie de l'État français pour cette livraison. Aussi le conseiller fédéral Nobs crut pouvoir affirmer que les Belges seraient indemnisés par la France. Comment? Voilà ce que devrait nous apprendre la recherche historique française. ag